



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2019

Objet de la délibération

**PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS
PERMANENTS**

Le vingt quatre octobre deux mille dix neuf à 19h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Roselyne MALARDÉ à Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX à André HARTEREAU, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Françoise BARJONET MOY à Michèle DOLLÉ, Jean-François LE CORFF à Philippe PERRONNO, Marc LE BOUHART à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur HASCOET Alain** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2019.10.013

PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Au regard des besoins pérennes, il est proposé d'actualiser le tableau des emplois permanents de la ville pour tenir compte :

- De la prise de responsabilités de personnel dans des fonctions et organisations modifiées,
- Du déroulement de carrière du personnel avec la suppression des anciens postes des agents nommés dans leurs nouveaux grades au 1^{er} juillet 2019,
- Des départs en retraite d'agents remplacés par du personnel d'un grade différent,
- Du besoin permanent d'un poste à temps incomplet à 30 h à la médiathèque,
- De la mise en œuvre de la nouvelle organisation du Service Informatique avec son corollaire, l'embauche d'un agent contractuel, en l'absence de candidat titulaire correspondant au profil recherché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 30 septembre 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 7 octobre 2019,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 11 octobre 2019,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les modifications de postes présentées dans le tableau des emplois permanents joint,
- **ATTRIBUE** aux agents concernés le régime indemnitaire correspondant à leur poste ou aux situations particulières ponctuelles (prise de responsabilités supérieures et / ou charge de travail en forte progression) au regard des critères adoptés,
- **DIT QUE** la dépense est inscrite au Budget, au chapitre 012.

Délibération adoptée par 25 voix Pour et 6 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU